


 Union Hospitalière de Cornouaille		Synthèse de la Charte d'accès et d'usage du système d'information par les utilisateurs du système d'information des établissements membres de l'UHC	
Rédacteur, date : M. MEUNIER, RSSI de Territoire, 15/12/2020 Vérificateur, date : M. LANDURE, DSI de Territoire, 17/12/2020		Date d'application : 22/03/2021	Page : 1/1
Approbateur, date : Directions Générales des Etablissements membres de l'Union Hospitalière de Cornouaille, Commissions Médicales d'Etablissement, Commissions Techniques d'Etablissement. 18/03/2020		EN/GISP/265	Version : 1
Appliqué par :			
			

Ce document est la synthèse du document « Charte d'accès et d'usage du système d'information par les utilisateurs de l'UHC – *GU/GISP/006* » ; elle-même rattachée au règlement intérieur des établissements de l'UHC.

N°	Objectif de sécurité	Résumé
1	Lutter contre les programmes malveillants	L'utilisateur doit prendre toutes les dispositions possibles pour éviter d'introduire des virus ou programmes malveillants dans le système d'information de l'établissement depuis des sites Internet, des mails douteux (liens ou pièces jointes) et supports informatiques personnels.
2	Lutter contre les programmes malveillants	La connexion de supports informatiques personnels (clés USB, disques durs) au réseau de l'établissement et l'enregistrement de données de santé sur ces équipements sont fortement déconseillés.
3	Lutter contre les programmes malveillants	Seules les personnes habilitées ont l'autorisation d'installer des applications ou logiciels.
4	Eviter la rupture de confidentialité	L'utilisateur doit automatiquement verrouiller sa session quand il s'absente de son poste de travail.
5	Eviter la rupture de confidentialité	L'utilisateur a interdiction de transmettre des données sensibles à une personne qui en ferait la demande qu'il soit interne ou externe à l'établissement sans avoir au préalable authentifié la personne et vérifié son niveau d'habilitation.
6	Eviter la rupture de confidentialité	L'utilisateur est responsable de ses comptes utilisateurs et de sa messagerie. Il s'assure que personne ne puisse s'y connecter et a interdiction d'utiliser la messagerie ou le compte d'un autre utilisateur.
7	Eviter la rupture de confidentialité	En situation de télétravail ou de nomadisme, l'utilisateur doit protéger les données contre la visualisation par un tiers non autorisé et contre le vol.
8	Protéger les données	Les données doivent être stockées sur le réseau de l'établissement afin d'en assurer la sauvegarde.
9	S'assurer des usages adéquats des ressources informatiques	L'utilisation des outils informatiques est réservée à un usage professionnel.
10	Contrôler les usages	L'utilisateur est informé que ses accès sont tracés, enregistrés, conservés et peuvent être exploités.

Rappel de l'article 1383 du Code Civil

« Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence »

Je soussignédéclare avoir reçu et pris connaissance de la synthèse de la charte d'accès et d'utilisation du système d'information et m'engage à la respecter.

Date et Signature

Précédées de la mention « Lu et approuvé »